

BULLETIN DE PAIE

01/06/2022 au 30/06/2022

EMPLOYEUR		DOSSIER/SALARIE		EMPLOI	
SARL MPCR 2 Bis Rue Dupont De L'Eure Chez Abc Liv 75020 PARIS		13052/0004/EB/0/0		GESTIONNAIRE	
Siret / Ape : 43477907000011 / 4120A		N° SECURITE SOCIALE		QUALIFICATION-COEFFICIENT	
Date d'entrée	01/10/2018	sortie		Niveau I Position 1 coef 150	
SALARIE					
Mme CHAHEB Hallouma 46 RUE PABLO PICASSO 95190 GOUSSAINVILLE					

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	80,00	12,4278	994,22		
Prime de panier (bât sans ab.)	12,00	0,8000	9,60		
TOTAL BRUT	80,00		1 003,82		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 003,82			7,0000	70,27
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès			39,00		39,00
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 003,82	0,6000	6,02	3,9200	39,35
RETRAITE	1 003,82			7,8000	78,30
Sécurité Sociale plafonnée	1 003,82	6,9000	69,26	8,5500	85,83
Sécurité Sociale déplafonnée	1 003,82	0,4000	4,02	1,9000	19,07
Complémentaire Tranche 1	1 003,82	4,0100	40,25	6,0100	60,33
FAMILLE	1 003,82			3,4500	34,63
ASSURANCE CHÔMAGE	1 003,82			4,2000	42,16
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					32,36
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES					203,69
PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 037,80	6,8000	70,57		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 037,80	2,9000	30,10		-320,83
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					384,16
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			259,22		
paniers non soumis	12,00	9,5000	114,00		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			858,60
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie			13,98
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	774,70	0,00	0,00
Montant net des heures comp/suppl exonérées			0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	858,60 €
MOIS	80,00	3 428,00	1 003,82	259,22	774,70	384,16	
CUMUL	454,58	16 034,19	5 370,87	1 329,18	4 201,20	2 014,35	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

REGLEMENT	Virement
DATE DE PAIE	30/06/2022
Total versé par l'employeur	Allégement de cotisations
1 387,98	399,13

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/06/2022 au 30/06/2022

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL MPCR 2 Bis Rue Dupont De L'Eure Chez Abc Liv 75020 PARIS Siret / Ape : 43477907000011 / 4120A	13052/0005/DB/0/0	GERANT SALARIE
	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
	1 62 03 99 381 069 54	Niveau IV Position 2 coef 270
	Date d'entrée 01/10/2002 sortie	ancienneté 01/10/2002
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(2420) - Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1er juin 2004	M. CHAHEB Mostafa 46 RUE PABLO PICASSO 95190 GOUSSAINVILLE	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
			Taux	Montant
Rémunération dirigeant			2 523,60	
TOTAL BRUT			2 523,60	
SANTÉ				
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 523,60			13,0000 328,07
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès			82,25	82,25
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	2 523,60			7,8000 196,84
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	2 523,60	6,9000	174,13	8,5500 215,77
Sécurité Sociale déplafonnée	2 523,60	0,4000	10,09	1,9000 47,95
Complémentaire Tranche 1	2 523,60	4,0100	101,19	6,0100 151,66
FAMILLE	2 523,60			5,2500 132,48
ASSURANCE CHÔMAGE				
APEC	2 523,60	0,0240	0,61	0,0360 0,91
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				81,45
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 561,68	6,8000	174,19	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 561,68	2,9000	74,29	
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			616,75	1 237,38
Remboursement de frais			593,15	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	2 500,00
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 981,14	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures comp/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable Cotis. Patron.	NET A PAYER	2 500,00 €
MOIS	3 428,00	2 523,60	616,75	1 981,14	1 237,38	
CUMUL	20 568,00	15 141,60	3 700,50	11 886,84	7 469,30	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	Allégement de cotisations
3 760,98	0,00

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

ASSURANCE MALADIE DU VAL D'OISE
95017 CERGY-PONTOISE CEDEX

Numéro de l'assuré : 2 71 06 99 350 534 76

Nom de l'assuré :

HALLOUMA CHAHEB

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.

Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646

Service gratuit
* prix appel

Mme CHAHEB HALLOUMA
46 RUE PABLO PICASSO
95190 GOUSSAINVILLE

Le 19/07/2022

> INVALIDITE - ATTESTATION DE PAIEMENT DE PENSION

Madame,

Voici le détail des paiements invalidité vous concernant pour la période écoulée.

Votre prochaine attestation de paiement invalidité sera envoyée avec votre prochaine Déclaration sur l'Honneur.

Période de paiement du 01/06/2022 au 30/06/2022

Mois de paiement	Type de pension	Pension	Majoration Tierce Personne	Allocation supplémentaire Invalidité	CSG Taux Plein	CSG Taux Réduit	CASA	CRDS	Catégorie de pension	Impôt sur le revenu *
06/2022	Droit Propre	708,06				-26,91		-3,54	02	0,00

* Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base d'un montant imposable de 681,15 euros avec l'application d'un taux d'imposition non personnalisé de 0,00% fourni par l'administration fiscale.

Total du paiement : 677,61 euros

Les paiements présentés dans ce relevé ne tiennent pas compte des éventuelles récupérations de franchises et/ou de participations forfaitaires dues au titre de la dispense d'avance de frais.



Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au **0 809 401 401**